Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260624-2026071-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juin 2026

Date de la convocation : 18 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (30) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, M DELORME, Mme CLEMENT, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (3) : Mme ROBIN, M MARSAULT, M AYEL, conseillers délégués.
PROCURATIONS DE VOTE (2) Mme ROBIN a donné procuration à M BANI.
M MARSAULT a donné procuration à M HATTE.

Mme MEURISSE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.071 Règlement du stationnement payant sur voirie – Délibération n°2025.094 – Modifications

- **VU** l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le Plan de Déplacements urbains (PDU) 2019-2030 de Rennes Métropole en date du 20 février 2023 et sa déclinaison locale ;
- **VU** la délibération n°2024.086 en date du 27 septembre 2024 approuvant la convention de réciprocité entre les Villes de Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande portant sur le stationnement payant sur voirie ;
- **VU** la délibération n°2024.087 en date du 27 septembre 2024 instituant une redevance de stationnement payant sur le territoire de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande à compter du 02 janvier 2025, fixant les tarifs de cette redevance et du forfait de post-stationnement (FPS) et approuvant, en conséquence, le règlement du stationnement payant et son annexe ;
- **VU** la délibération n°2025.094 en date du 17 novembre 2025 approuvant la dernière version en vigueur du règlement du stationnement payant sur voirie ;
- **VU** l'arrêté n°2024.1407 en date du 18 décembre 2024 relatif au stationnement payant ;
- **VU** l'arrêté n°2025.448 en date du 24 novembre 2025 procédant à une abrogation partielle de l'arrêté n°2024.1407 précité ;
- **VU** le projet de délibération de la Ville de Rennes en date du 29 juin 2026 ;
- **VU** le règlement du stationnement payant et son annexe en vigueur ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **VU** la présentation en Commission Municipale Générale en date du 22 juin 2026 ;
- **CONSIDERANT** que le Conseil Municipal, par délibération susmentionnée, a institué une redevance de stationnement sur le territoire de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande à compter du 02 janvier 2025 et approuvé, en conséquence, le règlement du stationnement payant et son annexe ;
- **CONSIDERANT** que les Villes de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande sont liées par une convention de réciprocité portant sur l'organisation du service de stationnement payant, au travers d'un règlement du stationnement payant et de son annexe ;
- **CONSIDERANT** que la Ville de Rennes, par délibération prochaine en date du 29 juin 2026, modifiera le règlement du stationnement payant, principalement en faisant évoluer une partie de la grille tarifaire en vigueur, avec une prise d'effet au 15 juillet 2026 ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient donc, pour la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande, de modifier à l'identique certaines dispositions dudit règlement du stationnement payant et de son annexe.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260624-2026071-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve les modifications tenant au règlement du stationnement payant, telles que présentées dans la présente délibération, à savoir l'évolution de la grille tarifaire et l'extension de la catégorie des « professionnels », ainsi que son annexe (« Droits spécifiques des professionnels ») joint à la présente délibération ;**
- **Précise que le règlement du stationnement payant sur voirie, dans sa version issue de la délibération n°2025.094 en date du 17 novembre 2025, est abrogée à compter du 15 juillet 2026.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II	0
Quorum requis pour délibérer	17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote	0
Conseillers présents lors du vote	30
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Votes Pour	32
Contre	0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 24 juin 2026

Sébastien COLLET
Maire

Laure MEURISSE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 26/06/26

Publié sur le site de la Ville le : 26/06/26

Par le service affaires générales